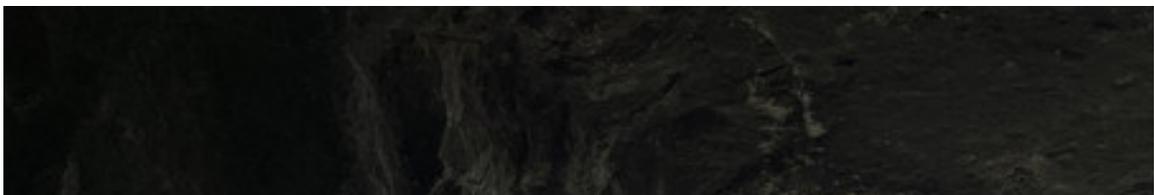


La gestion des déchets mise en valeur

Une fondation baptisée « 5R-Saint-Ursanne » vient de voir le jour. engagées pour la valorisation de l'ancienne décharge de Bonfol. |



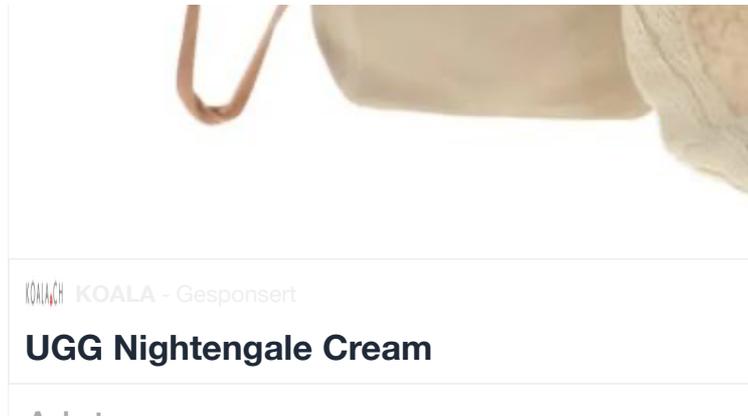


Vue depuis l'intérieur des fours à chaux de St-Ursanne. Photo: Gauthier Corbat

Un projet d'envergure qui vise à réutiliser les anciens fours à chaux de St-Ursanne a été présenté lundi à Delémont. Le projet est basé sur une recommandation de mode de vie écologique basé sur cinq principes : Refuser les produits à usage unique, Réduire, Réutiliser, Réparer, Réinventer – ce que font par exemple les artistes de « waste art », qui créent à partir de déchets.

WERBUNG





Comme un air de Bonfol

On retrouve au sein de cette fondation certains membres déjà engagés précédemment pour les projets de valorisation de l'ancien site de l'usine à chaux. Il faut préciser que le site de l'ancienne usine à chaux constitue l'autre grand assainissement mené par la fondation. Les membres de la fondation ont ainsi décidé de s'engager pour St-Ursanne.

L'objectif est donc de créer sur le site un centre de valorisation de la gestion des déchets. L'approche se veut ludique et pédagogique, les déchets comme matériaux à des fins de création artistique, l'exposition de la problématique des déchets, la vision veut toucher un public diversifié.

Aucun budget chiffré à ce stade

Le projet nécessitera un important apport de fonds. La campagne de recherche de financement est déjà en cours. Les porteurs du projet n'articulent pas de budget pour l'instant. Une part importante de la dépense devra toutefois être prise en charge par l'état actuel, comme l'explique le géologue Marcos Buser.

"Un problème prioritaire de sécurité"



Ecouter le son

Vice-président de la fondation, le maire de Clos du Doubs Jean-Paul Lachat se réjouit de ce projet qui permettra de valoriser le site industriel et touristique de St-Ursanne.

"Un centre moins statique qu'un musée"



Ecouter le son

Jean-Paul Lachat indique encore que les fonds promis au projet de Bonfol pourraient être captés par la nouvelle fondation pour réaliser ce projet et "ne pas charger les finances cantonales et communales".

Quant à l'aspect administratif, si les galeries des anciens fours à chaux appartiennent à la commune, les bâtiments nécessaires pour permettre l'aménagement et l'exploitation du site. Les responsables estiment qu'un projet pour

16.01.2023 - 18:16

Actualisé le 16.01.2023 - 18:25